

Lettre de rentrée 2026

Préambule du collège des IA-IPR

Chères et chers collègues,

À l'occasion de cette nouvelle rentrée, le collège des IA-IPR souhaite tout d'abord la bienvenue aux collègues qui rejoignent notre académie, ainsi qu'à celles et ceux qui y prennent de nouvelles fonctions. Nous savons pouvoir compter sur l'engagement et l'expérience de l'ensemble de la communauté professionnelle pour les accueillir et les accompagner. À chacune et chacun d'entre vous, nous adressons nos remerciements pour votre investissement quotidien au service de la réussite, de l'émancipation et de l'épanouissement des élèves qui nous sont confiés.

Cette année encore, notre ambition collective s'inscrit pleinement dans le cœur de la mission de l'École : « instruire et protéger ». Dans un contexte où les sollicitations sont nombreuses, la circulaire de rentrée nous invite à nous concentrer sur l'essentiel et à placer au cœur de notre action une juste exigence, celle qui permet à chaque élève de progresser et qui refuse toute forme de fatalisme.

La maîtrise du langage, à l'écrit comme à l'oral, le développement d'une pensée autonome et complexe, ainsi que l'acquisition du raisonnement scientifique constituent, à cet égard, des priorités qui concernent toutes les disciplines et tous les parcours.

Cette exigence ne peut se dissocier de notre attention à chacun des élèves, à la diversité de leurs besoins et à la construction d'un cadre scolaire serein, protecteur et propice aux apprentissages. Elle nous engage à poursuivre résolument notre action en faveur de l'égalité, à combattre toutes les formes de déterminisme, de discrimination et d'assignation, et à permettre à chaque élève de trouver sa place et de construire son avenir. La transmission des valeurs de la République, de la laïcité et de l'esprit critique demeure, dans cette perspective, le fondement essentiel de notre action éducative et pédagogique.

Comme vous, nous sommes attentifs aux conditions dans lesquelles les élèves apprennent et grandissent. Nous le sommes également aux conditions d'exercice et au bien-être de tous les personnels. Les temps de formation, d'accompagnement, de travail collectif auxquels nous prendrons part tout au long de l'année auront ainsi vocation à nourrir un dialogue professionnel exigeant et constructif. Ils doivent permettre de mieux répondre aux besoins des équipes et des élèves, de valoriser les initiatives et de renforcer les dynamiques collectives au sein des établissements.

Chaque discipline, par la spécificité de ses savoirs, de ses démarches et de ses pratiques, contribue à la formation intellectuelle, culturelle et citoyenne des élèves. C'est dans la complémentarité de nos missions et dans la confiance accordée aux équipes que nous continuerons à faire vivre une École ambitieuse, inclusive et exigeante, attentive aux parcours de chacun. Cette École nous la souhaitons ouverte au dialogue au sein de l'institution, avec les familles et les partenaires.

Restant à votre écoute et pleinement mobilisés à vos côtés, nous vous adressons, chères et chers collègues, tous nos vœux pour une année scolaire 2026-2027 riche de réussites individuelles et collectives.

Le collège des IA-IPR

Chères et chers collègues,

Le collège des IA-IPR vous a dit, dans son préambule, toute sa reconnaissance et tous ses vœux pour cette rentrée. J'y associe, pour notre discipline, un mot particulier aux professeurs d'Éducation musicale nouvellement nommés dans l'académie et aux lauréats des concours internes et externes, à qui j'adresse mes vœux de réussite pour cette année de stage, en remerciant tout particulièrement les collègues qui acceptent de les accompagner en qualité de tuteurs.

[La circulaire de rentrée 2026](#) (« Priorités pour l'année scolaire 2026-2027 ») n'annonce pas de nouvelle réforme structurelle : elle recentre l'action de tous sur l'essentiel – le cœur de mission de l'École : instruire et protéger. Elle place notamment [la maîtrise du langage et le développement du raisonnement](#) au cœur des apprentissages ; l'Éducation musicale et le chant choral y contribuent pleinement, en faisant de l'écoute, de la pratique, du geste et de la voix des expériences où l'élève apprend à percevoir, à nommer, à comparer, à interpréter, à justifier et à construire progressivement sa pensée, mais aussi à travailler son expression, en jouant sur la prosodie, le rythme, les silences et les accents, et à développer sa sensibilité à la dimension sonore de la langue. Ces situations sont également des occasions de verbaliser ses choix, d'argumenter une interprétation, de confronter des points de vue et d'exercer son esprit critique, autant de compétences qui participent au développement d'une pensée autonome et trouvent un prolongement dans l'épreuve orale du diplôme national du brevet, puis dans le grand oral du baccalauréat.

[Le projet de nouveau programme de cycle 4](#), soumis à consultation nationale au printemps dernier, poursuit dans cette voie. La continuité l'emporte largement sur la nouveauté, les grands fondements de notre enseignement demeurent : la place centrale de la pratique musicale, l'écoute, la création, la construction d'une culture musicale, le projet musical comme un levier des apprentissages, le questionnement comme fil rouge de la séquence, le travail collectif et en groupes comme un support de la coopération et de l'autonomie. Le projet de programme explicite toutefois davantage la progressivité des apprentissages, à travers des objectifs annualisés et des repères propres à chaque niveau. Il donne également une place plus explicite à la démarche d'enquête, dans laquelle l'élève explore, questionne, formule des hypothèses, en résonance avec l'esprit scientifique que la circulaire de rentrée appelle de ses vœux pour toutes les disciplines ; il structure davantage la démarche de création et la place de l'histoire des arts. Ces orientations éclairent utilement nos pratiques dès aujourd'hui, sans modifier pour autant le cadre réglementaire qui s'applique à cette rentrée : le programme en vigueur reste celui du BO n°31 du 30 juillet 2020.

[Le diplôme national du brevet](#) appelle, depuis la session 2026, une vigilance renouvelée sur [l'évaluation](#). La moyenne annuelle en classe de 3^{ème} entre directement dans le calcul du diplôme national du brevet : elle en constitue le contrôle continu, désormais fixé à 40 % de la note finale. Ce changement invite chaque discipline à s'interroger sur ce qui rend sa moyenne réellement représentative. En Éducation musicale, où le temps d'enseignement est particulièrement contraint, il ne s'agit évidemment pas de multiplier les évaluations sommatives, au risque d'empiéter sur le temps d'apprentissage et de pratique, mais de s'appuyer sur une pluralité de situations d'observation et de recueillir, au fil des apprentissages et des étapes intermédiaires de chaque séquence et projet, des éléments permettant d'apprécier les progrès des élèves dans les différentes dimensions de l'activité musicale — percevoir, produire, créer, verbaliser, individuellement comme collectivement. La logique certificative ne doit ainsi pas conduire à réduire le temps consacré à la pratique musicale elle-même. [Pour l'enseignement facultatif de chant choral](#), les points supérieurs à 10 de la moyenne obtenue sont ajoutés au total des moyennes du contrôle continu. Cette évaluation doit s'inscrire dans le cadre collectif propre à la pratique chorale, en prenant

appui sur les compétences évaluables du programme d'enseignement facultatif de chant choral et sur les situations de projet qui conduisent notamment à une production publique.

L'enseignement musical en lycée offre une possibilité de prolongement pour les élèves qui souhaitent poursuivre leur parcours : enseignement de spécialité et enseignement optionnel, série S2TMD, chœurs ou orchestres en lycée... Il importe que ces possibilités soient connues des élèves et des familles et que les professeurs de collège prennent leur part à cette information, en lien avec les collègues de lycée. Les rencontres entre élèves et enseignants, les projets culturels et les productions musicales en commun peuvent contribuer à la formation artistique et culturelle des élèves, mais aussi à rendre ces parcours plus concrets et à ouvrir les élèves à la diversité des études et des métiers de la musique. Les programmes d'œuvres – limitatif et complémentaire – constituent également des ressources précieuses : ils peuvent nourrir des projets de liaison entre établissements, mais aussi inviter chaque enseignant de collège à explorer de nouveaux répertoires et de nouvelles problématiques, au bénéfice du renouvellement de sa proposition pédagogique.

Programmes 2026-2027 :

- Programme limitatif – enseignement de spécialité musique en lycée
 - George Gershwin, *Porgy and Bess*, dans la version enregistrée par Ella Fitzgerald et Louis Armstrong (Verve, 1958). Extraits.
 - Carl Philipp Emanuel Bach, « Allegro assai », extrait du *Concerto pour violoncelle en la majeur*, Wq 172
 - « Écritures, formes, graphismes » :
 - Guillaume de Machaut, *Ma fin est mon commencement* ;
 - Johannes Ciconia, *Le Ray au soleyl* ;
 - Jacob Senleches, *La Harpe de Mélodie* ;
 - Baude Cordier, *Tout par Compas suy composés*.
- Programme complémentaire – enseignement optionnel musique en lycée

Autour du chant dans les territoires ultramarins, un corpus qui met en tension mémoire, transmission et réinvention des traditions. Œuvres de référence :

 - Antilles : Eugène Mona, « Ti Milo » ; Admiral T, « Ti Milo »
 - Polynésie française : « Himéné tarava » ; « Haka Enana » (chants traditionnels)
 - Réunion : Danyel Waro, « Laviyon » ; Wati Watia Zorey Band, « Rest' là Maloya »

Les liens sur le site académique :

- [Carte académique de l'enseignement musical renforcé](#)
- [Programmes lycée](#)

L'éducation artistique et culturelle.

Par son articulation entre pratique, écoute, connaissances et rencontre avec les œuvres et les artistes, l'Éducation musicale et le chant choral contribuent pleinement au parcours d'éducation artistique et culturelle de chaque élève. Les projets menés avec les structures et partenaires culturels permettent d'enrichir les enseignements, de donner aux élèves l'occasion d'expérimenter, de créer et de rencontrer les professionnels de la musique. Parmi les propositions à découvrir cette année :

- Artistes musiciens au lycée. Nouveau dispositif qui remplace « Musiques actuelles au lycée », il propose aux classes ou groupes de lycéens un projet de création musicale de 20 à 30 heures, associant intervention d'un artiste musicien, rencontre avec un acteur du champ des musiques actuelles et restitution d'une production artistique. Les candidatures sont ouvertes sur ADAGE du 1er au 30 septembre 2026.

Informations : José Da Silva, professeur d'EMCC en charge du domaine Musique à la DRAEAC : jose-manuel.da-silva@ac-besancon.fr

- Orchestre Victor-Hugo. Plusieurs propositions sont ouvertes aux collégiens et aux lycéens cette année.
- Le parcours « Métiers de la lumière, métiers de l'ombre ! », destiné aux élèves de 3^{ème} et aux lycéens, associe découverte des coulisses de l'orchestre, rencontre avec les professionnels et immersion auprès de l'un d'eux. Il peut intéresser les professeurs de musique comme les professeurs principaux dans le cadre de l'accompagnement à l'orientation.
 - Le dispositif « Au cœur de l'Orchestre », proposé en tournée, permet aux élèves de vivre une expérience d'écoute au plus près des musiciens ; les dates proposées sont concentrées en novembre et décembre 2026.
 - Le concert scolaire « La 7e de Beethoven ! », vendredi 9 avril 2027 au Théâtre Ledoux à Besançon, sera associé aux parcours « Métiers de la lumière, métiers de l'ombre ! » et « Devenir spectateur éclairé ! ».
 - Pour les enseignants. L'Orchestre Victor-Hugo propose également une journée de formation, le mercredi 14 octobre 2026, associant apports théoriques et pratique, sous la direction de Laurent Comte. La jauge est limitée à 12 participants. Une présentation de la saison 2026-2027, « La saison sur un plateau », peut également être organisée dans les établissements sur demande.

Informations : Caroline Laigneau, professeure de lettres, en charge du partenariat avec le FIMB et l'OVHBFC à la DRAEAC : caroline.laigneau@ac-besancon.fr

Pass Culture. L'enveloppe de la part collective est disponible depuis le 25 août 2026 pour les projets de septembre à décembre 2026. Elle peut également être mobilisée dès à présent pour réserver des projets qui seront réalisés de janvier à août 2027. Le reliquat du budget septembre-décembre non engagé au 31 décembre 2026 est perdu, tandis que le montant de l'enveloppe janvier-août 2027 n'est pas encore connu.

Les manifestations chorales maillent le territoire académique et constituent des temps forts de l'éducation musicale et du chant choral dans l'académie : elles donnent aux élèves l'expérience concrète d'une pratique artistique collective, prolongent le travail mené en classe par la rencontre avec un public et permettent de développer – dans l'action – l'écoute, l'engagement, la coopération et le sens des responsabilités. Elles donnent également à voir la vitalité de notre discipline dans une grande diversité de réalités : projets d'une seule chorale ou rencontres interétablissements, petits ou grands effectifs, avec ou sans orchestre, projets à rayonnement local ou académique, partenariats avec des structures culturelles ou des artistes, croisements avec d'autres pratiques artistiques ou disciplines, projets intégrant les enjeux de l'inclusion... Je remercie très sincèrement les professeurs qui, partout dans l'académie, s'investissent pour faire vivre ces projets et offrir à leurs élèves des expériences musicales et humaines formatrices et structurantes.

- [Une carte interactive](#) recense les concerts chorals et les projets musicaux portés dans les établissements de l'académie. Elle permet de valoriser la diversité des initiatives, de mieux faire connaître le travail réalisé avec les élèves et d'identifier les actions portées dans le cadre académique. Ce recensement pourra également faciliter, lorsque cela est possible, l'établissement d'ordres de mission sans frais pour les temps de répétition générale et de concert, sous réserve de l'autorisation du chef d'établissement. Je vous invite à y faire apparaître vos projets ; les modalités de remontée seront précisées prochainement. Dans l'attente, les informations peuvent être transmises au webmestre académique (matthias.oberon@ac-besancon.fr).
- [L'appel à projets DCCE](#) constitue un dispositif de soutien financier aux chorales scolaires. Il prend notamment en compte la qualité artistique et pédagogique du projet, sa cohérence avec les besoins et le paysage culturel du territoire, sa dimension partenariale, interdisciplinaire, son rayonnement et son envergure. La saisie dans ADAGE devra être réalisée avec soin, quant à la nature du projet, son calendrier, son budget...

Pour la campagne 2026-2027, la saisie des projets est ouverte jusqu'au mercredi 30 septembre 2026.

- Le suivi et l'accompagnement des projets s'appuient sur Clara Kahlouche, chargée du domaine Musique pour les pratiques chorales à la DRAEAC et de l'accompagnement des dossiers DCCE (clara.kahlouche@ac-besancon.fr), ainsi que sur des coordinateurs de bassin pour les pratiques chorales :

Besançon	Verzelloni Emilie	emilie-marie-si.paulin@ac-besancon.fr
Nord-Franche-Comté	Maïté Adam-Ouret	maite.adam-ouret@ac-besancon.fr
	Benoit Serrier	benoit.serrier@ac-besancon.fr
Haute-Saône :	Michel Nicolas	nicolas.michel@ac-besancon.fr
Jura	Anaïs Prost	anaïs.prost@ac-besancon.fr
Haut-Doubs	En cours d'attribution	

La formation continue constitue un levier essentiel pour faire vivre notre discipline : elle permet d'actualiser ses connaissances, d'interroger ses pratiques, de partager des expériences et de construire collectivement des réponses aux enjeux de l'éducation musicale. L'offre proposée au PrAF de cette année comprend, aux côtés des préparations aux concours et de formations plus ciblées, une formation institutionnelle, destinée à l'ensemble des professeurs d'EMCC, dont la durée passe cette année d'une demi-journée à une journée complète. Cette évolution répond au souhait de donner davantage de temps à la rencontre, aux échanges entre pairs et au travail collectif : ateliers à partir de supports, d'activités et de situations pédagogiques concrètes. Le présentiel doit permettre de prendre le temps de se parler, de s'écouter, de mettre en commun les expériences et d'identifier les ressources présentes dans les différents territoires, afin de créer des liens professionnels susceptibles de se prolonger au-delà de la formation, notamment à l'échelle des bassins.

Deux stages à candidature volontaire compléteront l'offre : la rencontre avec un artiste, qui apporte un autre regard, une expérience sensible et des pratiques susceptibles de nourrir l'enseignement en classe ; une formation consacrée à l'intelligence artificielle et à ses usages professionnels et pédagogiques.

Identifiant dispositif	Code module	Intitulé	Type de public
26A0030044	78173	Préparation agrégation interne EMCC — Admissibilité	Candidature volontaire. Formation déjà entamée
26A0030045	78176	Préparation aux concours interne CAPES / CAER EMCC	En fonction de la demande
26A0030043	78172	Journée institutionnelle EMCC (visio 2h + atelier 6h)	Public désigné (ensemble des professeurs d'EMCC)
26A0030046	78178	Enseignement de la musique en lycée	Public désigné
26A0030047	78179	Rencontre avec un artiste, 6h	Candidature volontaire
26A0030529	79411	Rencontre Arsis Vocal Jutsu	Public désigné
26A0030800	80608	Intelligence artificielle et éducation musicale, 6h	Candidature volontaire

Interlocuteurs pour le PrAF :

- Lucia Scalabrino, ingénieure de formation à l'EAFc : lucia.scalabrino@ac-besancon.fr
- Stéphane Barçon, chargé de mission auprès de l'IA-IPR : stephane.barcon@ac-besancon.fr

Merci aux ingénieures de formation à l'EAFc – Lucia Scalabrino et Danielle Solavaggiione – et à l'ensemble des formateurs, pour leur engagement dans la formation de leurs collègues, et tout particulièrement celles et ceux qui ont contribué à la préparation et à l'animation de la journée institutionnelle (visio et ateliers) : Stéphane Barçon ; Jean-François Bourgeois ; José Da Silva ; Cécile Delavelle ; Dominick Deloffre ; Fadila Dormoy ; Pascal Dubois ; Cécile Kreisel ; Caroline Laigneau ; Marielle Marchal ; Maureen Moisy ; Julie Moretto ; Matthias Oberon ; Jeanne Payfert ; David Raymond ; Florence Rouillaud ; Christophe Spatz ; Nicolas Tornare.

[Le site académique d'Éducation musicale](#) constitue un outil précieux où vous trouverez un ensemble de ressources pédagogiques, les actualités de la discipline, les textes officiels, des cartes interactives (projets scolaires, enseignement musical du 1^{er} degré au lycée), un espace de partage entre professeurs... Je vous invite à y naviguer régulièrement et à contribuer à son enrichissement en partageant vos ressources et vos projets. Je remercie tout particulièrement Matthias Oberon (matthias.oberon@ac-besancon.fr), webmestre et Interlocuteur Académique pour le Numérique, qui en assure le suivi et l'animation.

[Une équipe de chargés de mission d'inspection](#) est à mes côtés pour contribuer au suivi de la discipline et vous accompagner dans vos pratiques, selon les besoins et les possibilités. Je tiens à les remercier chaleureusement pour leur engagement : Stéphane Barçon, Matthias Oberon et Anaïs Prost.

Je vous rappelle enfin l'importance de consulter régulièrement votre **messagerie professionnelle**, qui permet la transmission des informations institutionnelles et académiques.

Dans son message de rentrée, Monsieur le ministre a rappelé la troisième mission essentielle de l'École, aux côtés d'*instruire* et de *protéger* : celle d'**unir**, de rassembler et de faire corps, ensemble. L'Éducation musicale et le chant choral offrent aux élèves une expérience concrète du collectif : chanter ensemble, tenir sa partie, écouter l'autre, ajuster son interprétation pour servir un projet qui dépasse chacun, c'est apprendre à s'engager et à prendre sa part d'une responsabilité partagée.

Cette ambition repose sur votre engagement qui fait vivre notre discipline dans les classes, les chorales, les projets, les formations, les partenariats. Je vous en remercie encore une fois et souhaite que cette année encore nous continuions à faire de la musique une expérience véritablement collective.

Au plaisir de vous retrouver, toutes et tous, prochainement, dans vos établissements, dans les lieux de formation ou encore à l'occasion des productions musicales publiques de vos élèves — ces moments qui rendent visible au grand public le travail quotidien que vous accomplissez avec eux.

Giuliano CHIELLO

IA-IPR d'Éducation musicale et chant choral